



# BORNE DE PUISAGE

## Carte magnétique Charte d'Engagement de l'utilisateur

Je soussigné(e) .....

Demeurant.....

.....

Téléphone.....

Mail.....

Carte magnétique numéro.....

**En tant qu'usager de la borne de puisage de la commune de Montesquieu-des-Albères, conformément aux dispositions de la délibération n°03-19.08.24, je m'engage à suivre les règles d'utilisation et de bonne conduite suivantes :**

- Je suis un agriculteur ou un cotisant solidaire de la MSA, donc je peux obtenir une carte ;
- Je suis propriétaire de parcelles de terre sur la commune ou propriétaire d'ovins, bovins, caprins, porcins et équidés (fournir les justificatifs) ;
- Je ne dois pas transmettre la carte à une autre personne, elle est personnelle et incessible ;
- A partir de la seconde carte magnétique ou en cas de perte de la première, toute nouvelle carte sera facturée 50€ ;
- Le tarif du m<sup>3</sup> consommé à est fixé à 4€ ;
- Je suivrai les recommandations explicitées sur les panneaux installés aux abords de la borne de puisage ;
- Je ne laverai pas et je ne rincerai pas mon matériel ou mon véhicule à partir de cette borne de puisage ;
- Je ne déposerai pas des produits de traitement ou je ne laisserai pas un emballage par terre ;
- Je signalerai immédiatement à la mairie tout dysfonctionnement de la borne ou de la carte magnétique.

**Le non-respect de ces règles d'utilisation et de bonne conduite, entraînera de fait, la résiliation de l'utilisation de la carte par l'usager et donc de l'accès à la borne de puisage.**

Carte remise le..... Charte signée le ....., A.....

*Signature après la mention « Lu et approuvé » du signataire.*